Ontario

Ministère du Travail
Relations patronales-syndicales
Service d'information sur les négociations collectives

Revue des négociations collectives en Ontario

2005

ISSN: 1492-4358

2007-00334

Table des matières

Page

Avant-propos 3

Sommaire 4

I Règlements des négociations collectives, 2005 5

II Hausses salariales négociées en 2005 7

III Principaux règlements ratifiés en 2005 8

IV Arrêts de travail en Ontario 11

V Perspectives pour 2006 11

Tableaux ..... 13 – 19

Tableau 1 Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par industrie 13

Tableau 2 Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par étape de règlement et secteur 14

Tableau 3 Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par durée de la convention et secteur 15

Tableau 4 Durée des négociations de conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par secteur 16

Tableau 5 Augmentations négociées pour les principales conventions collectives, comparativement à l'IPC du Canada et de l'Ontario, 1996 – 2005 16

Tableau 6 Augmentations moyennes annuelles des taux de salaire de base pour les conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par secteur 17

Tableau 7 Augmentations moyennes annuelles des taux de salaire de base pour les conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par industrie 18

Tableau 8 Arrêt de travail et jours-personnes perdus, par secteur, 1996 – 2005 19

Tableau 9 Arrêt de travail en Ontario, 1996 – 2005 19

Graphiques ..... 5 – 12

Graphique 1 Indicateurs économiques choisis, 2000 – 2007 5

Graphique 2 Étapes de règlement par secteur, 2005 6

Graphique 3 Augmentations de salaire par secteurs public et privé, 1996 – 2005 7

Graphique 4 Répartition des augmentations par secteurs public et privé, 2005 8

Graphique 5 Arrêt de travail et pertes en jours-personnes, 1996 – 2005 12

Avant-Propos

La *Revue des négociations collectives en Ontario, 2005* donne un aperçu des activités de négociation collective en Ontario pour l'an 2005. L'information présentée dans le présent rapport provient des règlements des conventions collectives et des arrêts de travail communiqués au Service d'information sur les négotiations collectives (SINC) lors de la publication du rapport. Les données font état des règlements visant exclusivement les employés de l'Ontario survenus tant dans les secteurs de compétence fédérale que dans ceux relevant de l'Ontario. Les données sur les arrêts de travail ne visent que les employés de l'Ontario.

Le rapport est divisé en cinq parties. La partie I fournit des données sur le nombre total de conventions ratifiées en 2005 par industrie et le nombre d'employés touchés. Elle contient aussi des renseignements sur les étapes de règlement, la durée des négociations, la durée des conventions collectives ainsi qu'un aperçu du climat économique qui a prévalu en 2005. La partie II contient des renseignements sur les règlements salariaux des conventions collectives dans le secteur public et dans le secteur privé touchant plus de 200 employés, y compris les hausses salariales négociées (actuelle et antérieurs) par principales industries. La partie III présente un résumé des principaux règlements en 2005. La partie IV contient des données sur les arrêts de travail survenus en Ontario et la partie V fournit une perspective pour 2006.

Les calculs de la moyenne des règlements salariaux sont fondés sur les taux salariaux de base et sont pondérés en fonction du nombre d'employés de chaque unité de négociation. Une estimation des augmentations supplémentaires qui pourraient découler des dispositions concernant les indemnités de vie chère (IVC) est comprise dans le calcul de l'augmentation annuelle moyenne lorsque cela est nécessaire.

Le critère de sélection pour les principaux règlements comprend la taille de l'unité de négociation, des changements considérables sur le plan des salaires et les règlements d'intérêt public.

Les arrêts de travail qui figurent dans le rapport comprennent les grèves et les lock-outs qui ont duré au moins une demi-journée, qui ont touché au moins deux travailleurs syndiqués ou non syndiqués et qui ont entraîné la perte d'au moins dix jours-personnes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information sur les négociations collectives
Ministère du Travail de l'Ontario
400, avenue University, 9e étage
Toronto (ON) M7A 1T7
Téléphone : 416-326-1260
Télécopieur : 416-326-1277
Courriel : ocbi@mol.gov.on.ca
Internet : http://www.labour.gov.on.ca/french/lr

This document is available in English

Sommaire

- D'après les données du Service d'information sur les négociations collectives, les activités de négociation collective en 2005 ont donné lieu à la ratification de plus de 3 000 conventions collectives, touchant environ 780 000 employés. Les activités de négociations collectives dans le secteur des services de santé et d'aide sociale ont représenté 34 % de toutes les conventions ratifiées en 2005, suivi du secteur de l'éducation et des services connexes (12 %), et celui de l'administration locale (5 %).
- Les activités de négociation collective se sont déroulées dans un climat économique légèrement amélioré. Plusieurs facteurs externes clés, dont la solidité de l'économie américaine, les prix élevés du pétrole et de l'essence, les taux d'intérêt, les prix de l'immobilier et le bond du dollar canadien, ont influé sur la croissance économique en 2005.
- En 2005, plus de 97 % des conventions collectives ont été ratifiées sans un arrêt de travail. Comme pour les années antérieures, la majorité des conventions (87 %) ont été conclues soit par la négociation directe, soit avec l'aide d'un conciliateur ou d'un médiateur.
- Les règlements salariaux ont représenté une augmentation de 2,7 %, soit une légère baisse par rapport au taux de 2,8 % en 2004. En 2005, l'augmentation de salaire annuelle dans le secteur public a été en moyenne de 2,7 %, un taux plus élevé que celui du secteur privé (2,4 %). Dans le secteur manufacturier, elle a été de 2,5 %, alors qu'elle s'est chiffrée à 2,7 % dans le secteur non manufacturier, et à 3,5 % dans celui de la construction.
- En 2005, 76 arrêts de travail ont été déclarés, touchant 12 239 employés soumis aux lois et règlements de l'Ontario. Les arrêts de travail ont représenté une perte de 403 210 jours-personnes, soit 0,03 % du temps de travail estimatif.
- L'activité de négociation collective en 2006 comprendra les négociations de conventions qui prendront fin en 2006, ainsi que les négociations non conclues en 2005 et se poursuivant en 2006. Des conventions visant un nombre important d'employés arriveront à échéance dans les secteurs suivants : soins de santé, éducation, transport urbain, hébergement, services alimentaires, commerce de détail, administration municipale et provinciale. Mentionnons entre autres les négociations entamées en 2005 qui continuent avec le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, les conseils scolaires, les universités, les municipalités, les utilités, le transport urbain, les hôpitaux, et les maisons de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées.
- Les négociations collectives devraient se dérouler dans un environnement économique marqué par le besoin de s'adapter à la valeur considérablement plus élevée du dollar canadien par rapport au dollar américain. Les économistes du secteur privé prédisent une croissance modérée continue pour l'économie ontarienne; cependant le regroupement des affaires se répercute sur les structures de relations de travail car les fusions et acquisitions ramènent sous un même toit les nouveaux syndicats, les unités de négociation et les conventions collectives. La productivité, les salaires, la sécurité de l'emploi, les coûts de la retraite, et les avantages sociaux des employés et des retraités demeureront des questions prioritaires qui seront abordées à la table des négociations en 2006.

Revue des négociations collectives en Ontario, 2005

Conventions collectives ratifiées en 2005

Nombre de conventions	3 007
Employés couverts	779 564

Augmentations salariales annuelles moyennes*

Toutes les conventions	2,7 %
Secteur public	2,7 %
Secteur privé	2,4 %

Principaux règlements salariaux dans le secteur industriel

Secteur manufacturier	2,5 %
Alimentation, boissons	2,1 %
Caoutchouc, plastiques	2,4 %
Papier	2,3 %
Imprimerie, édition	2,3 %
Première transformation des métaux	1,5 %
Métaux ouvrés	2,6 %
Machinerie	2,4 %
Matériel de transport	2,6 %
Produits électriques	3,5 %
Minéraux non métalliques	2,9 %
Secteur non manufacturier	2,7 %
Transport	3,0 %
Communications	2,7 %
Électricité, gaz et eau	3,2 %
Commerce de détail	2,3 %
Éducation et services connexes	2,7 %
Services de santé et d'aide sociale	2,8 %
Services de gestion	1,7 %
Hébergement, services alimentaires	1,9 %
Gouvernement fédéral	2,4 %
Gouvernement provincial	2,4 %
Administration locale	3,1 %
Construction	3,5 %

** Pour les conventions touchant au moins 200 employés*
Remarque : Les augmentations salariales tiennent compte des estimations d'indemnité de vie chère

I. Règlements des négociations collectives, 2005

Selon les données du Service d'information sur les négociations collectives (SINC), les activités de négociations collectives en 2005 se sont traduites par la ratification de 3 007 conventions touchant 779 564 employés. Ces conventions représentent 31 % des 9 594 conventions enregistrées au SINC. Elles se rapportent à 48 % de tous les employés dont les conditions de travail sont régies par une convention collective en Ontario.

De tous les règlements conclus en 2005, 55 % sont associés au secteur public et touchent 76 % des employés. Par industrie, 79 % de toutes les conventions ratifiées se trouvaient dans le secteur non manufacturier et celui de la construction, représentant 86 % de tous les employés.

Des 3 007 conventions conclues, 2 838 (94 %) ont été des conventions de renouvellement, touchant 99 % de tous les employés, et 140 (5 %) étaient des premières conventions. Pour le reste, on a noté 29 (1%) qui représentaient une prolongation d'une convention en vigueur.

Pour ce qui est du nombre d'employés touchés, les activités de négociation collective étaient concentrées dans les secteurs suivants : éducation et des services connexes (219 593), services de santé et d'aide sociale (159 404), gouvernement fédéral (62 944), gouvernement provincial (55 222), matériel de transport (54 444), et administration locale (52 509) (tableau 1).

Graphique 1 : Indicateurs économiques choisis, 2000- 2007

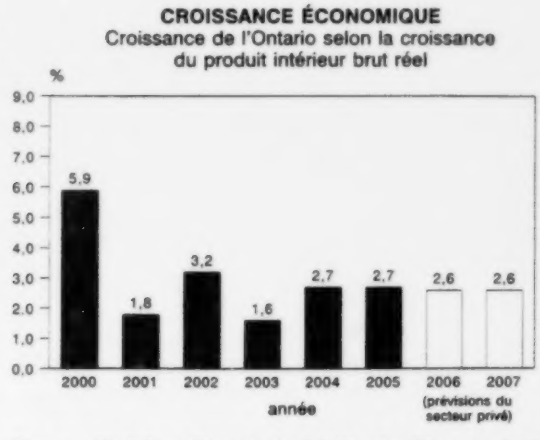

Source: Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Situation économique[1]

Les négociations collectives en 2005 se sont déroulées dans un climat économique légèrement amélioré. Selon le ministère des Finances, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a augmenté de 2,7 % en 2005, pour atteindre un taux semblable à celui de 2004. Plusieurs facteurs externes clés, dont la solidité de l'économie américaine, les prix élevés du pétrole et de l'essence, les taux d'intérêt, les prix de l'immobilier et le bond du dollar canadien, ont influé sur la croissance économique en 2005. L'emploi a augmenté de 81 200 emplois en 2005, après avoir subi une hausse de 103 000 emplois l'année précédente. Le taux de chômage de l'Ontario a légèrement fléchi, passant de 6,8 % en 2004, à 6,6 % en 2005. L'indice des prix à la consommation de l'Ontario a atteint une moyenne de 2,2 % pour 2005, soit une hausse par rapport au 1,9 % de 2004 (graphique 1).

Étape de règlement

Plus de 97 % des conventions négociées en 2005 (touchant 92 % des employés) ont été ratifiées sans un arrêt de travail, 47,7 % ont nécessité l'intervention d'un conciliateur ou d'un médiateur, 39,2 % ont été conclues par la négociation directe, et 10,8 % ont été réglées par arbitrage.

Dans le secteur public, 42,6 % des conventions ont été conclues par la négociation directe par rapport à 35,2 % des conventions dans le secteur public. Les conventions conclues avec l'aide d'un conciliateur ou d'un médiateur ont représenté 37 % des conventions dans le secteur public et 61 % des conventions dans le secteur privé. Dans le secteur public, 19 % des conventions ont été réglées par arbitrage, par rapport à 0,8 % dans le secteur privé. Une convention dans le secteur privé résultait d'un règlement imposé par la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) (graphique 2 et tableau 2).

Durée des conventions

De toutes les conventions ratifiées en 2005, 44 % ont une durée de trois ans, 28 % une durée de deux ans et 19 % une durée supérieure à trois ans. La majorité (60 %) des conventions dans le secteur privé sont d'une durée de trois ans comparativement à 31 % dans le secteur public. Les conventions d'une durée de trois ans étaient aussi négociées pour 61 % des conventions du secteur manufacturier, 22 % des conventions du secteur non manufacturier, et 67 % des conventions du secteur de la construction (tableau 3).

Durée des négociations

Les données sur la durée des négociations ne sont gardées que pour les conventions concernant au moins 200 employés. En 2005, 608 conventions touchant au moins 200 employés ont été ratifiées. Les négociations dans tous les secteurs ont duré en moyenne 7,3 mois. Dans le secteur public, leur durée

[1] *Ministère des Finances de l'Ontario, Mise à jour de la situation économique de l'Ontario et Statistique Canada*

Graphique 2 : Étape de règlement par secteur, 2005

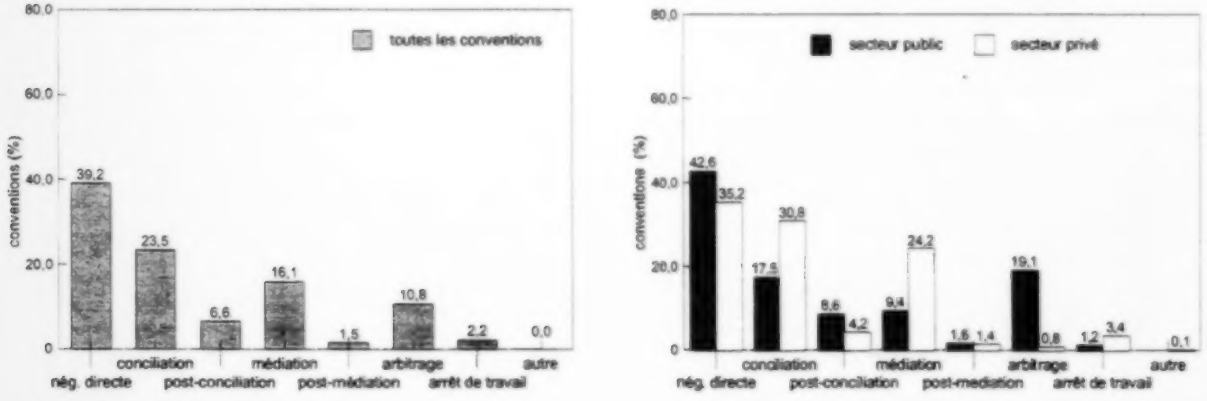

Source : Service d'information sur les négociations collectives, ministère du Travail de l'Ontario

moyenne a été de 8,5 mois. Dans le secteur privé, elle a été de 3,9 mois. Les négociations de 17 % des conventions du secteur public ont duré entre un et trois mois, comparativement à 63 % des conventions dans le secteur privé (tableau 4).

II Hausses salariales négociées en 2005

Tendances

En 2005, 608 conventions touchant au moins 200 employés ont été ratifiées. Ces conventions, qui visent un total de 648 731 employés, se sont traduites par une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,7 %, soit une légère baisse comparé à 2,8 % en 2004. Dans le secteur public, la hausse annuelle moyenne en 2005 a été de 2,7 % (3,1 % en 2004). Par contre dans le secteur privé, elle est passée à 2,4 % en 2005 (2,6 % en 2004) (graphique 3 et tableau 5).

Répartition des augmentations

Dans l'ensemble, plus de 62 % des employés ont obtenu une augmentation de salaire annuelle moyenne allant de 2 % à 2,9 % tandis que près de 31 % en ont obtenu une allant de 3 % à 3,9 %. Environ 60 % des employés dans le secteur privé et 63% des employés dans le secteur public ont obtenu une hausse se situant entre 2 % et 2,9 %; plus du tiers des employés du secteur public et 16 % des employés du secteur privé ont obtenu une hausse allant de 3 % à 3,9 %. Onze conventions du secteur privé, représentant approximativement 4,6 % des employés ainsi qu'une convention du secteur public, représentant 0,2 % des employés, ont donné lieu à aucune augmentation de salaire (graphique 4).

Règlements salariaux trimestriels

En 2005, les règlements salariaux dans l'ensemble ont varié de trimestre en trimestre, les moyennes se situant entre 2,5 % et 2,9 %. Les fluctuations trimestrielles ont été de 2,6 % à 3 % dans le secteur public et de 2,1 % à 2,7 % dans le secteur privé (tableau 6).

Industrie

En 2005, l'augmentation de salaire annuelle moyenne a été de 2,7 % dans le secteur non manufacturier par rapport à 2,5 % dans le secteur manufacturier; dans le secteur de la construction, elle a été de 3,5 %. Dans le secteur non manufacturier, la hausse la plus élevée a été observée dans les secteurs suivants : immobilier, compagnies d'assurance (3,5 %), électricité, gaz et eau (3,2 %), administration locale (3,1 %) et transport (3 %). La hausse la plus faible a été notée dans le secteur des services de gestion (1,7 %), suivi du secteur de l'alimentation et du commerce (1,9 %). Dans le secteur manufacturier, les hausses de salaire annuelles moyennes se sont situées entre 3,5 % pour le secteur des produits électriques et aucune augmentation pour le secteur

Graphique 3 : Augmentations de salaire par secteurs public et privé, 1996 - 2005

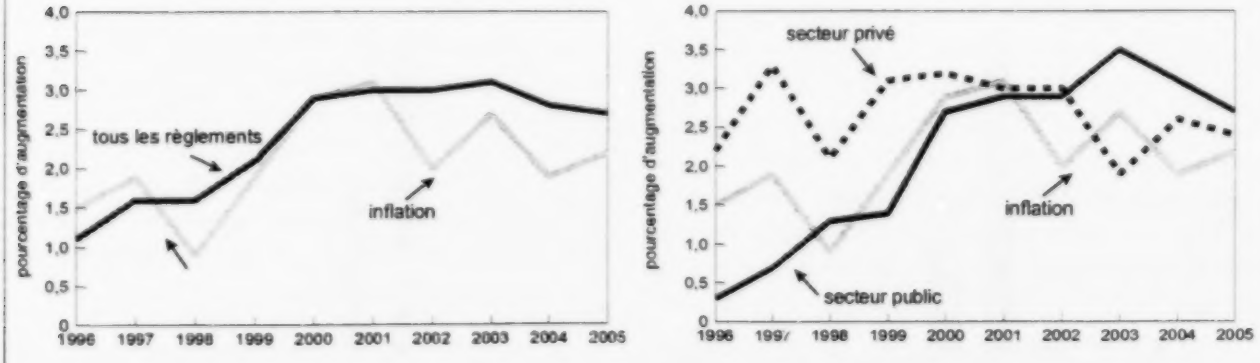

Source : Service d'information sur les négociations collectives, ministère du Travail de l'Ontario

des produits chimiques. Les 191 conventions conprenant une clause d'indemnité de vie chère (IVC) se sont traduites par une augmentation annuelle moyenne de 2,7 %, sans changement par rapport à 2004. Quant aux 417 conventions sans clause d'IVC, l'augmentation annuelle moyenne a été de 2,7 %, soit une légère baisse par rapport à 2,8 % en 2004 (tableau 7).

III Principaux règlements ratifiés en 2005

▸ Secteur manufacturier

Alimentation, boissons

Better Beef Ltée. et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) ont négocié une convention de trois ans touchant 1 058 employés et leur accordant une augmentation de salaire annuelle moyenne de 1,4 %.

J.M. Schneider Inc. et le Schneider Employees' Association ont conclu une convention de 60 mois, touchant 1 200 employés, pour une augmentation annuelle moyenne de 1,9 %.

Matériel de transport

General Motors of Canada Ltée., DaimlerChrysler Canada Inc. et Ford Motor Co. of Canada Ltée. ont conclu des conventions de trois ans avec le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada), touchant environ 17 000, 11 500 et 12 000 employés respectivement. Ces conventions accordaient une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,7 %, y compris l'IVC.

▸ Secteur non manufacturier

Transport

Toronto Transit Commission et le Syndicat uni du transport (SUT) (8 400 employés) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (400 employés) ont conclu des conventions de trois ans. Ces conventions prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de salaire de 3 %.

La Ville d'Ottawa (transport en commun) et 2 250 employés représentés par le SUT, ont aussi négocié une convention de trois ans pour une augmentation de salaire annuelle moyenne de 3 %.

Communications

Bell Canada et le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) représentant 6 720 commis et associés, ont conclu une convention de quatre ans qui prévoit une hausse annuelle moyenne de salaire de 2,9 %.

Graphique 4 : Répartition des augmentations par secteurs public et privé, 2005

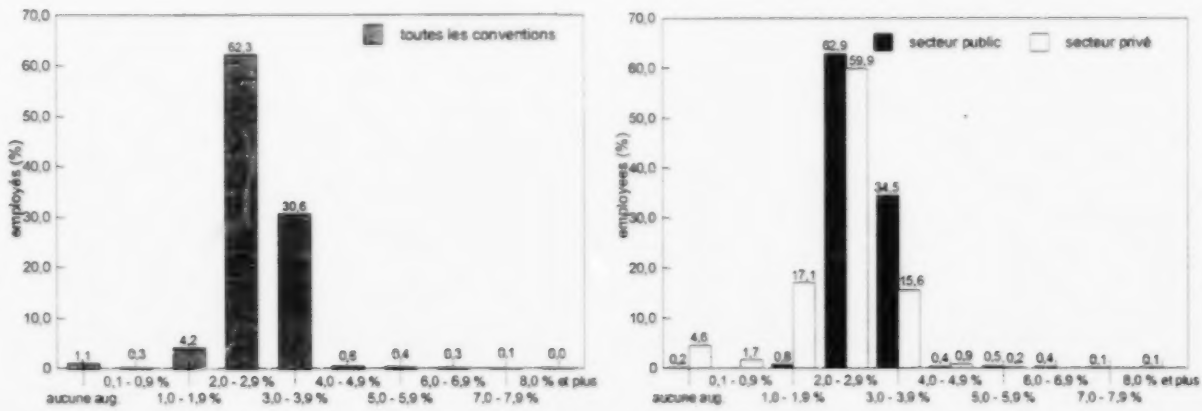

Source : Service d'information sur les négociations collectives, ministère du Travail de l'Ontario

La Société canadienne des postes a conclu des conventions avec l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et les Officiers des postes du Canada. L'AFPC a négocié un règlement de 46 mois touchant 1 417 employés appartenant à 18 groupes de soutien et travaillant en Ontario. Le règlement offre une augmentation annuelle moyenne de salaire de 2,6 %, y compris l'TVC.

Les Officiers des postes, représentant 1 358 superviseurs des activités de postes, ont conclu un règlement qui comprenait une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3,3 %, y compris l'TVC et des rajustements conditionnels de salaire.

La Société Radio Canada et les Travailleurs en communication d'Amérique ont conclu une convention de cinq ans touchant 3 369 employés (production et administration) qui travaillent en Ontario. Le règlement accordait une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,5 %.

Utilités

L'Ontario Power Generation et le Society of Energy Professionals ont conclu deux conventions de cinq ans touchant 3 000 employés du groupe nucléaire et non nucléaire. Ces conventions offraient une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3 %, et un paiement au titre de l'TVC au cours des troisième et quatrième années.

Bruce Power LP et 835 superviseurs et professionnels, aussi représentés par le Society of Energy Professionals, ont négocié une convention de cinq ans comprenant une augmentation de salaire de 3,1 %, ainsi qu'une nouvelle clause d'TVC.

Une décision arbitrale a été rendue en novembre 2005 pour Hydro One Inc. et le Society of Energy Professionals. La décision accordait une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3 % sur trois ans à 992 superviseurs et professionnels. Un règlement entre Hydro One et le SCFP offrait une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3,3 % à 3 864 employés, ainsi qu'une nouvelle clause d'TVC dans la troisième année.

Commerce de détail

La Régie des alcools de l'Ontario a conclu une convention de quatre ans visant 5 400 employés représentés par le Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). La convention accorde une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3 %.

Une convention de trois ans a été conclue entre Brewers Retail (The Beer Store) et les TUAC. Elle offre une augmentation annuelle moyenne de salaire de 2,9 %, y compris l'TVC.

Le Great Atlantic et Pacific Co. of Canada et les TCA, représentant 8 500 employés des magasins New Dominion (Ontario Sud) et 912 employés chez Save-A-Centre, ont conclu deux conventions de 36 mois offrant des augmentations annuelles moyennes de salaire de 1,5 %.

Éducation

L'Université York et le SCFP, représentant 2 600 employés des unités 1, 2, et 3, et le York University Staff Association, représentant 1 400 employés de bureau, ont conclu quatre conventions de trois ans, donnant lieu à des augmentations annuelles moyennes de salaire de 3 % et 3,1% respectivement.

Le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges et 6 500 membres du personnel de soutien representés par le SEFPO, ont conclu une convention de trois ans garantissant une augmentation annuelle moyenne de salaire de 3 %.

En 2005, les conseils scolaires de district ont conclu un total de 280 conventions touchant environ 189 493 enseignants et employés de soutien. Du nombre total de règlements, les données sur les salaires ne sont disponibles que pour 177 conventions, chacune touchant au moins 200 employés. De ces conventions, 107 touchant 123 933 enseignants de l'élémentaire et du secondaire prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de salaire allant de 2,6 % à 2,7 %. Les 27 conventions touchant 14 103 enseignants occasionnels

accordent une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,9 %. Les 43 conventions pour 41 181 membres du personnel de soutien offrent une augmentation de 2,7 %. En tout, 179 217 employés des conseils scolaires touchés par ces 177 conventions, ont reçu une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,6 %.

Le Toronto Public Library Board et le SCFP ont conclu une convention de qutre ans garantissant une augmentation de salaire annuelle moyenne de 3,1 % à 2 450 employées.

Services de santé et d'aide sociale

Dans le secteur des soins de santé, des règlements négociés à une table centrale, étaient conclus entre des hôpitaux participants et environ 32 000 employés représentés par le SCFP et l'Union internationale des employés des services. Les deux règlements offraient des hausses de salaire annuelle moyenne de 2,8 %.

Des décisions arbitrales étaient rendues pour le SEFPO et l'Ontario Nurses' Association et des hôpitaux participants. La décision du SEFPO, rendue en juin 2005, visait 6 300 paramédicaux, techniciens, et professionnels travaillant dans 40 hôpitaux. La décision de l'ONA était rendue en septembre 2005 pour environ 51 000 infirmières, paramédicaux et professionnels dans 139 hôpitaux. Les deux décisions offraient des augmentations de salaire annuelle moyenne de 3 % sur deux ans. L'Hôpital d'Ottawa et le SCFP, ont conclu une convention de deux ans touchant 3 000 infirmières auxiliaires autorisées, employés des services et de bureau, de métier et techniciens. La convention garantit une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,8 %.

Le Council of Academic Hospitals of Ontario (CAHO) et le Professional Association of Internes and Residents of Ontario (PAIRO) ont conclu une convention de 39 mois, visant 3 100 résidents, qui ont obtenu une augmentation de salaire de 2 %.

Une décision arbitrale a été rendue pour 124 maisons de soins infirmiers participantes et l'ONA. La décision offre une augmentation annuelle moyenne de 2.8 % sur deux ans.

Hébergement et services alimentaires

Cara et divers franchisés indépendants (Swiss Chalet) et le TUAC ont conclu une convention de quatre ans, touchant 3 000 employés et leur offrant une augmentation de salaire annuelle moyenne de 1,1 %.

Gouvernement fédéral

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) and l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) ont conclu une convention qui offre une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,4 % sur quatre ans à 6 035 employés qui travaillent en Ontario.

Le Conseil du Trésor du Canada et l'AFPC, représentant 49 287 employés qui travaillent en Ontario (tableaux 1, 2, 3, et 5), ont conclu quatre conventions de quatre ans à la suite des grèves tournantes. Les conventions donnent une augmentation annuelle moyenne de salaire de 2,4 % à tous les groupes.

Gouvernement provincial

Le Gouvernement de l'Ontario et le SEFPO ont conclu deux règlements de quatre ans touchant 38 959 employés de l'unité de négociation unifiée et 5 372 employés des services correctionnels. Les conventions accordent une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,4 %.

Le Gouvernement de l'Ontario et l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), représentant 7 000 employés, ont conclu une convention de deux ans par laquelle une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2 % leur était accordée.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail et le SCFP ont conclu un règlement de trois ans touchant 3 300 employés. La convention donne une augmentation de salaire annuelle moyenne de 2,6 %.

Administration locale

La Ville de Toronto et 26 970 employés représentés par le SCFP ont conclu quatre conventions de 48 mois pour des augmentations de salaire annuelle moyenne de 3,1 %.

Le Toronto Police Services Board et le Toronto Police Association, qui représente 7 391 employés en uniforme et en civil, ont conclu trois conventions de 36 mois. Ces conventions offrent des augmentations de salaire annuelle moyenne de 3,3 %.

Des décisions arbitrales étaient rendues pour la Ville d'Ottawa et le SCFP (qui représente 2 000 employés à temps partiel et affectés aux loisirs) et l'Institut professionnel du personnel municipal (qui représente 1 428 employés). Les deux décisions prévoient des augmentations de salaire annuelle moyenne de 3 % sur trois ans.

IV Arrêts de travail en Ontario

En 2005, 76 arrêts de travail ont été déclarés en Ontario, ce qui représente une baisse par rapport à 99 arrêts en 2004. Les arrêts de travail ont touché 12 239 employés et occasionné la perte de 403 210 jours-personnes, une baisse par rapport à 2004 (20 952 employés et 486 840 jours-personnes).

Les secteurs public et privé ont observé un déclin dans le nombre d'arrêts de travail en 2005. Dans le secteur public, 18 arrêts ont été déclarés, soit une baisse par rapport à 26 en 2004. Dans le secteur privé, 58 arrêts ont été déclarés par rapport à 73 en 2004. Le nombre de jours-personnes perdus a diminué considérablement dans le secteur privé : 323 410 jours-personnes perdus en 2005 par rapport à 426 940 jours-personnes perdus en 2004. Par contre, le nombre de jours-personnes perdus dans le secteur public a augmenté : 79 800 jours-personnes perdus en 2005 par rapport à 59 900 jours-personnes perdus en 2004 (graphique 5 et tableau 8).

En 2005, les arrêts de travail dans le secteur non manufacturier ont représenté 64 % des jours-personnes perdus, en comparaison avec 41 % en 2004. Le nombre de jours-personnes perdus en 2005 n'a représenté que 0,03 % du temps de travail estimatif (tableau 9).

V Perspectives pour 2006

En 2006, les négociations collectives devraient se dérouler dans un environnement économique marqué par le besoin de s'adapter à la valeur considérablement plus élevée du dollar canadien par rapport au dollar américain. Les économistes du secteur privé prédisent une croissance modérée continue pour l'économie ontarienne. D'après un sondage des prévisions économiques du secteur privé, mené par le ministère des Finances[2], le produit intérieur brut réel de l'Ontario devrait légèrement faiblir, pour atteindre 2,6 % en 2006 et 2007 (tableau 1). L'amélioration anticipée de la croissance économique au cours de 2006 et 2007, par rapport à 2005, reflète les solides dépenses des consommateurs, les investissements élevés des entreprises, la croissance saine de l'économie américaine et les taux d'intérêt qui se maintiennent à un bas selon les normes historiques. Toutefois, les pronostiqueurs mettent en garde contre les risques que posent les facteurs externes, dont les prix élevés du pétrole, le déficit fiscal actuel des États-Unis et le niveau du dollar canadien.

Les prévisions du secteur privé prévoient que le taux d'inflation annuel de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario atteindra en moyenne 1,9 % en 2006 avant de baisser légèrement pour s'arrêter à 1,6 % en 2007 (tableau 1). Environ la moitié des pronostiqueurs du secteur privé ont incorporé la réduction proposée de un point de pourcentage de la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral (TPS). Il est prévu que la réduction du taux de TPS de un point de pourcentage affaiblirait les prix à la consommation d'environ 0,6 point de pourcentage (soit moins que le un

[2] *Ministère des Finances de l'Ontario, Mise à jour de la situation économique de l'Ontario et Statistique Canada*

pour cent car les achats des consommateurs, tels que les produits d'alimentation de base et le loyer, sont exemptés de la TPS). L'impact sur le taux d'inflation annuel de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario serait moindre si la réduction se produisait au milieu de l'année. D'après les pronostiqueurs du secteur privé, le taux de chômage de l'Ontario devrait fléchir, passant de 6,6 % en 2005, à 6,5 % en 2006, pour remonter vers 6,6 % en 2007.

En 2006, les activités de négociation collective impliqueront les négociations de plus de 2 700 conventions arrivant à échéance en 2006 ainsi que les négociations non conclues en 2005. Mentionnons entre autres les négociations importantes déjà entamées en 2005 qui continuent avec le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, les conseils scolaires, les universités, les municipalités, les utilités, les hôpitaux, les maisons de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées.

Les conventions collectives qui expireront en 2006, touchent environ 415 000 employés. Elles représentent 29 % des 9 594 conventions que nous avons dans nos dossiers. Elles se rapportent à 25 % des 1 630 590 employés touchés. Le secteur public représentera 56 % de toutes les conventions qui prendront fin en 2006 (48 % de la main-d'œuvre); le secteur privé représentera 44 % de toutes les conventions qui prendront fin en 2006 (52 % de la main d'oeuvre). Dans le secteur public, les conventions touchant un grand nombre d'employés seront concentrées dans les secteurs des services de soins de santé, de l'éducation, du transport urbain et de l'administration municipale et provinciale. L'activité de négociation collective dans le secteur privé sera concentrée dans les secteurs de l'hébergement et des services alimentaires, et du commerce de détail (Supermarchés Loblaws, Zehrmart, et Great Atlantic et Pacific Co).

Le Conference Board of Canada signale que le regroupement des affaires se répercute sur les structures de relations de travail car les fusions et acquisitions ramènent sous un même toit les nouveaux syndicats, les unités de négociation et les conventions collectives. La productivité, les salaires, la sécurité de l'emploi, les coûts de la retraite, et les avantages sociaux des employés et des retraités demeureront des questions prioritaires qui seront abordées à la table des négociations en 2006.■

Graphique 5 : Arrêts de travail et pertes en jours-personnes, 1996 – 2005

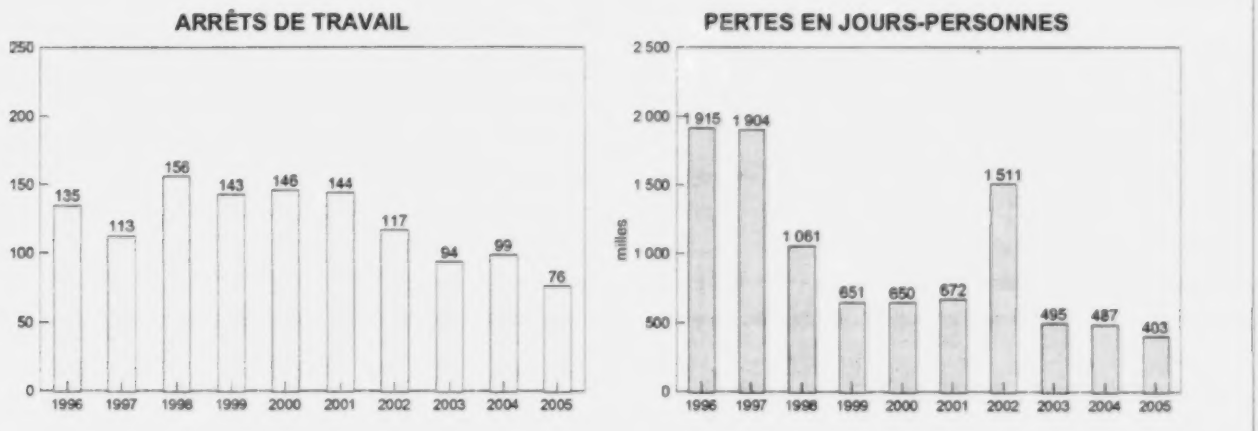

Source : Service d'information sur les négociations collectives, ministère du Travail de l'Ontario

Tableau 1 : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par industrie

	Conventions		Employés couverts	
	nombre	%	*nombre*	%
Toutes les industries	**3 007**	**100,0**	**779,564**	**100,0**
Manufacturier	**623**	**20,7**	**107,681**	**13,8**
Alimentation, boissons	73	2,4	11 135	1,4
Caoutchouc, plastiques	43	1,4	6 064	0,8
Cuir	2	0,1	164	0,0
Textile	14	0,5	1 522	0,2
Usines de tricot	2	0,1	310	0,0
Vêtement	13	0,4	854	0,1
Bois	28	0,9	2 480	0,3
Meubles, accessoires	16	0,5	1 640	0,2
Papier	43	1,4	5 658	0,7
Imprimerie et édition	60	2,0	3 817	0,5
Première transformation des métaux	26	0,9	3 439	0,4
Métaux ouvrés	102	3,4	7 599	1,0
Machinerie	27	0,9	1 933	0,2
Matériel de transport	56	1,9	54 444	7,0
Produits électriques	19	0,6	1 779	0,2
Minéraux non métalliques	57	1,9	2 678	0,3
Pétrole, charbon	1	0,0	6	0,0
Produits chimiques	28	0,9	1 520	0,2
Autre	13	0,4	639	0,1
Non-Manufacturing	**2 312**	**76,9**	**668 931**	**85,8**
Foresterie	6	0,2	681	0,1
Mines, carrières	18	0,6	1 721	0,2
Transport	99	3,3	27 777	3,6
Entreposage	9	0,3	204	0,0
Communications	10	0,3	14 767	1,9
Électricité, gaz, eau	65	2,2	13 712	1,8
Commerce en gros	87	2,9	5 571	0,7
Commerce de détail	100	3,3	32 132	4,1
Finance	10	0,3	311	0,0
Immobilier, compagnies d'assurance	55	1,8	998	0,1
Éducation, services connexes	366	12,2	219 593	28,2
Services de santé et d'aide sociale	1 012	33,7	159 404	20,4
Services de loisir	39	1,3	3 948	0,5
Services de gestion	36	1,2	5 736	0,7
Services personnels	18	0,6	1 004	0,1
Hébergement, services alimentaires	73	2,4	7 892	1,0
Autres services	132	4,4	2 805	0,4
Gouvernement fédéral	18	0,6	62 944	8,1
Gouvernement provincial	9	0,3	55 222	7,1
Administration locale	150	5,0	52 509	6,7
Construction	**72**	**2,4**	**2 952**	**0,4**

Tableau 2 : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par étape de règlement et secteur

	Toutes les conventions		Secteur public		Secteur privé	
	conv.	*empl.*	*conv.*	*empl.*	*conv.*	*empl.*
TOUTES LES CONVENTIONS	**3 007**	**779 564**	**1 642**	**590 698**	**1 365**	**188 866**
Négociation directe	1 179	210 525	699	160 944	480	49 581
Conciliation	708	137 530	288	103 087	420	34 443
Négociation post-conciliation	199	102 815	141	49 033	58	53 782
Médiation	485	160 383	155	121 457	330	38 926
Négociation post-médiation	46	30 497	27	27 758	19	2 739
Arbitrage	324	75 474	313	74 208	11	1 266
Arrêt de travail	65	62 180	19	54 211	46	7 969
Règlement imposé par la CRTO	1	160	.	.	1	160

Tableau 3 : Nombre de conventions collectives ratifiées en 2005 et employés couverts, par durée de la convention et secteur

	Toutes les conventions		Secteur public		Secteur privé	
	conv.	*empls.*	*conv.*	*empls.*	*conv.*	*empls.*
TOTAL	**3 007**	**779 564**	**1 642**	**590 698**	**1 365**	**188 866**
Moins de 12 mois	8	1 115	3	962	5	153
12 mois	113	10 149	42	4 779	71	5 370
13 à 18 mois	21	1 274	8	185	13	1 089
19 à 23 mois	22	3 616	12	2 991	10	625
24 mois	843	146 979	694	140 307	149	6 672
25 à 35 mois	85	5 407	28	2 921	57	2 486
36 mois	1 331	233 928	513	101 512	818	132 416
Plus de 36 mois	584	377 096	342	337 041	242	40 055

	Manufacturier		Non manufacturier		Construction	
	conv.	*empls.*	*conv.*	*empls.*	*conv.*	*empls.*
TOTAL	**623**	**107 681**	**2 312**	**668 931**	**72**	**2 952**
Moins de 12 mois	2	85	5	1 006	1	24
12 mois	33	2 283	75	7 815	5	51
13 à 18 mois	4	755	17	519	-	-
19 à 23 mois	2	192	19	3 420	1	4
24 mois	58	2 966	781	143 945	4	68
25 à 35 mois	31	1 683	46	3 484	8	240
36 mois	377	84 553	906	147 370	48	2 005
Plus de 36 mois	116	15 164	463	361 372	5	560

Tableau 4 : Durée des négociations de conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par secteur

	Total		Secteur public		Secteur privé	
	conv.	*empls.*	*conv.*	*empls.*	*conv.*	*empls.*
TOTAL	**608**	**648 731**	**447**	**515 192**	**161**	**133 539**
1 – 3 mois	176	145 919	74	55 451	102	90 468
4 – 6 mois	153	160 913	117	130 108	36	30 805
7 – 9 mois	102	109 771	91	105 215	11	4 556
10 – 12 mois	69	77 726	66	75 446	3	2 280
13 mois et plus	108	154 402	99	148 972	9	5 430

	Durée moyenne des négociations
	mois
TOTAL	**7,3**
Secteur public	8,5
Secteur privé	3,9

Tableau 5 : Augmentations négociées pour les principales conventions collectives comparativement à l'IPC du Canada et de l'Ontario, 1996 – 2005

	Salaires négociés *(augmentation annuelle moyenne en pourcentage)*			IPC *(augmentation annuelle en pourcentage)*	
ANNÉE	**Tous les secteurs**	**Public**	**Privé**	**Canada**	**Ontario**
1996	1,1	0,3	2,2	1,6	1,5
1997	1,6	0,7	3,3	1,6	1,9
1998	1,6	1,3	2,1	0,9	0,9
1999	2,1	1,4	3,1	1,7	1,9
2000	2,9	2,7	3,2	2,7	2,9
2001	3,0	2,9	3,0	2,6	3,1
2002	3,0	2,9	3,0	2,2	2,0
2003	3,1	3,5	1,9	2,8	2,7
2004	2,8	3,1	2,6	1,9	1,9
2005	2,7	2,7	2,4	2,2	2,2

Tableau 6 : Augmentations moyennes annuelles des taux de salaire de base pour les conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par secteur

	Toutes les conventions	Secteur public	Secteur privé
	%	%	%
TOTAL 2005	**2,7**	**2,7**	**2,4**
Premier trimestre 2005	2,5	2,7	2,1
Deuxième trimestre 2005	2,6	2,6	2,6
Troisième trimestre 2005	2,9	2,9	2,7
Quatrième trimestre 2005	2,7	3,0	2,2

	Manufacturier	Non manufacturier	Construction
	%	%	%
TOTAL 2005	**2,5**	**2,7**	**3,5**
Premier trimestre 2005	1,8	2,6	3,2
Deuxième trimestre 2005	2,4	2,6	3,2
Troisième trimestre 2005	2,6	2,9	4,2
Quatrième trimestre 2005	2,5	2,8	

Tableau 7 : Augmentations moyennes annuelles des taux de salaire de base pour les conventions collectives couvrant au moins 200 employés en Ontario et ratifiées en 2005, par industrie

	Toutes les conventions			Conventions avec prime de vie chère			Conventions sans prime de vie chère		
	conv.	*empls*	*%*	*conv.*	*empls*	*%*	*conv.*	*empls*	*%*
TOUTES LES INDUSTRIES	**608**	**648 731**	**2,7**	**191**	**229 353**	**2,7**	**417**	**419 378**	**2,7**
Manufacturier	**98**	**77 694**	**2,5**	**44**	**56 374**	**2,6**	**54**	**21 320**	**1,9**
Alimentation, boissons	16	7 645	2,1	3	1 023	2,4	13	6 622	2,1
Caoutchouc, plastiques	10	3 552	2,4	5	2 201	2,0	5	1 351	3,0
Textile	2	668	1,4	1	351	2,3	1	317	0,4
Usines de tricot	1	300	2,5	.	.	.	1	300	2,5
Vêtement	1	250	1,5	.	.	.	1	250	1,5
Bois	3	873	1,8	1	297	3,3	2	576	1,0
Meubles, accessoires	2	619	3,2	.	.	.	2	619	3,2
Papier	7	3 077	2,3	.	.	.	7	3 077	2,3
Imprimerie et édition	5	2 010	2,3	3	1 355	2,2	2	655	2,6
Première transformation des métaux	8	2 330	1,5	5	1 650	1,3	3	680	2,0
Métaux ouvrés	7	1 849	2,6	.	.	.	7	1 849	2,6
Machinerie	3	1 155	2,4	2	675	3,4	1	480	1,0
Matériel de transport	25	50 942	2,6	19	47 204	2,7	6	3 738	0,8
Produits électriques	4	901	3,5	3	693	3,6	1	208	3,0
Minéraux non métalliques	2	925	2,9	2	925	2,9	.	.	.
Produits chimiques	1	355	0,0	.	.	.	1	355	0,0
Autre	1	243	2,2	.	.	.	1	243	2,2
Non manufacturier	**507**	**569 887**	**2,7**	**147**	**172 979**	**2,7**	**360**	**396 908**	**2,7**
Foresterie	1	420	2,5	.	.	.	1	420	2,5
Mines, carrières	3	1 029	2,5	3	1 029	2,5	.	.	.
Transport	26	23 168	3,0	2	698	2,5	24	22 470	3,0
Communications	5	14 264	2,7	2	2 775	2,9	3	11 489	2,7
Électricité, gaz, eau	11	11 345	3,2	6	8 928	3,2	5	2 417	3,0
Commerce en gros	8	3 175	2,7	2	551	1,5	6	2 624	2,9
Commerce de détail	16	28 002	2,3	2	6 240	2,8	14	21 762	2,1
Immobilier, compagnies d'assurance	1	225	3,5	1	225	3,5	.	.	.
Éducation, services connexes	202	206 063	2,7	126	149 553	2,6	76	56 510	3,1
Services de santé et d'aide sociale	174	109 922	2,8	1	1 650	3,0	173	108 272	2,8
Services de gestion	4	2 377	1,7	.	.	.	4	2 377	1,7
Services personnels	1	280	2,7	.	.	.	1	280	2,7
Hébergement, services alimentaires	7	5 514	1,9	.	.	.	7	5 514	1,9
Gouvernement fédéral	13	62 731	2,4	.	.	.	13	62 731	2,4
Gouvernement provincial	6	55 076	2,4	1	230	2,6	5	54 846	2,4
Administration locale	29	46 296	3,1	1	1 100	3,0	28	45 196	3,1
Construction	**3**	**1 150**	**3,5**	**.**	**.**	**.**	**3**	**1 150**	**3,5**

Tableau 8 : Arrêts de travail et jours-personnes perdus, par secteur, 1996 – 2005

Année	Total			Secteur public			Secteur privé			Industries variées**		
	nombre	*nombre d'empl.*	*nombre personnes perdus*	*nombre*	*nombre d'empl.*	*nombre personnes perdus*	*nombre*	*nombre d'empl.*	*nombre personnes perdus*	*nombre*	*nombre d'empl.*	*nombre personnes perdus*
1996	135	216 917	1 914 900	30	53 283	1 176 260	101	33 634	608 640	4	130 000	130 000
1997	113	176 029	1 904 210	24	133 312	1 368 320	88	17 717	510 890	1	25 000	25 000
1998	156	69 411	1 060 990	53	35 011	300 220	101	25 400	751 770	2	9 000	9 000
1999	143	44 980	651 100	48	27 994	218 330	95	16 986	432 770	-	-	-
2000	146	55 267	649 730	36	29 108	243 560	110	26 159	406 170	-	-	-
2001	144	34 652	671 990	43	21 534	381 710	101	13 118	290 280	-	-	-
2002	117	66 572	1 510 580	31	54 626	1 255 520	86	11 946	255 060	-	-	-
2003	94	23 807	494 880	17	9 915	66 650	77	13 892	428 230	-	-	-
2004	99	20 952	486 840	26	2 117	59 900	73	18 835	426 940	-	-	-
2005*	76	12 239	403 210	18	3 486	79 800	58	8 753	323 410	-	-	-

* *Préliminaire*
** *Débrayages d'une journée survenant à divers endroits et auxquels participent des travailleurs de diverses industries*

Tableau 9 : Arrêts de travail en Ontario, 1996 – 2005

Année	Nombre d'arrêts de travail	Nombre d'employés touchés	Nombre moyen d'employés par arrêt de travail	Nombre de jours-personnes perdus	Nombre de jours-personnes perdus par employé touché	Durée moyenne des arrêts de travail (jours de grève)	Jours-personnes perdus en % du temps de travail estimé
1996	135	216 917	1 607	1 914 900	8,8	39	0,16
1997	113	176 029	1 558	1 904 210	10,8	50	0,16
1998	156	69 411	445	1 060 990	15,3	38	0,09
1999	143	44 980	315	651 100	14,5	39	0,05
2000	146	55 267	379	649 730	11,8	39	0,05
2001	144	34 652	241	671 990	19,4	35	0,05
2002	117	66 572	569	1 510 580	22,7	40	0,11
2003	94	23 807	253	494 880	20,8	38	0,04
2004	99	20 952	212	486 840	23,2	37	0,03
2005*	76	12 239	161	403 210	32,9	45	0,03

* *Préliminaire*